

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : 1) Soutien à la vie associative - Fonctionnement - 4ème répartition 2020
2) Soutien aux médias associatifs - 3ème répartition 2020
3) Investissement biens mobiliers - 1ère répartition
4) Investissement biens immobiliers - 1ère répartition
5) Soutien à Escapade 13 - Complément Fonctionnement - 2ème répartition 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer des subventions de fonctionnement à diverses associations, pour un montant total de 164 150 €aux associations figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
 - d'allouer des subventions d'investissement à diverses associations, pour un montant total de 119 250 €aux associations figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
 - d'allouer à l'association Escapade 13, au titre de 2020, une régularisation en fonctionnement des frais de mise à disposition de personnel de 15 049,04€;
 - d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou excède 23 000 € à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet,
 - d'approuver les montants d'affectations comme indiqués en annexe du rapport.
- Les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

